

COMPTE RENDU REUNION CICA DU 09/02/06

Elus présents : Jean-François LEGARET, Alain LE GARREC, Antoine BARTH, Franck BOUNIOL, Emmanuel CALDAGUES, Aurélien CHEVALIER, Michèle HAEGY, Dominique d'HENRY, Philippe MICHON, Josy POSINE, Claude TRAMBOUZE, Marie-Madeleine VERSCHERE.

Invités :

Philippe de BEAUVOIR, Président Directeur Général du Bon Marché, de la Grande Epicerie, Franc et Fils et la Samaritaine, Groupe LVMH, et Bruno VILLENEUVE, Directeur Général de la Samaritaine.

Associations présentes : Association « Accomplir », Association « Sos Paris », Association des piétons et cyclistes des Halles, Association « Curiositas », Association de Défense des riverains Châtelet les Halles, Association « Ensemble Rue Baillet », Amicale des locataires du 118, rue Rambuteau, Union Nationale des Amis et familles de malades mentaux, Association générale des Intervenants Retraites – Actions de bénévoles pour la coopération et le développement, Soroptimist International – Union Féminine Interprofessionnelle – Club de Paris Sud, Union Fédérale Des Consommateurs – Que Choisir Paris 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, Association « Qualité et sécurité dans le quartier de Saint-Eustache »

Membres d'ACCOMPLIR présents : Bernard, Elisabeth, Claire, Anne.

Compte rendu rédigé par Claire Mathis

* *
*

Jean-François LEGARET introduit la séance en s'excusant du report de la réunion, lié à une réunion importante à la Samaritaine.

Il rappelle les règles de fonctionnement du CICA : seuls les représentants d'associations adhérant au CICA peuvent poser des questions, et celles-ci doivent avoir été adressées à l'avance par courrier.

Puis il passe la parole à Antoine BARTH pour une brève présentation de la situation actuelle du 1^{er} arrondissement : au dernier recensement on dénombre 16 000 habitants dans le 1^{er}, auxquels il faut ajouter 80 000 personnes qui travaillent dans l'arrondissement (grands sièges d'établissements publics et privés). Les principaux pôles commerciaux de l'arrondissement sont le Forum des Halles, la rue de Rivoli, le quai de la Mégisserie (oiseaux), et la place Vendôme (diamants). Quantitativement, on constate une grande vitalité du commerce dans notre arrondissement. Pour preuve, une grande surface musicale de 850 m² va s'installer très prochainement à côté du magasin GAP.

Le taux de chômage du 1^{er} est de 10.8 %, soit un peu plus de 1 000 personnes. Ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale. Parmi ces demandeurs d'emploi, 45 % recherchent un emploi de cadre, 30 % de Technicien Supérieur, les 25 % restants sont constitués d'ouvriers ou de personnel sans qualification. 500 personnes sont bénéficiaires du RMI.

Une bourse de l'emploi a été organisée récemment par la municipalité. Celle-ci a été un grand succès. L'Armée a embauché 3 personnes, et l'Hôtel Régina également 3 personnes (celles-ci

ont démissionné depuis à cause des conditions de travail). Cette manifestation sera renouvelée l'an prochain, en essayant d'adapter les offres aux demandeurs du 1^{er}. Ce choix sera fait en liaison avec le Comité d'Entreprise et les organisations syndicales de la Samaritaine et du Forum des Halles qui manifestent une vive inquiétude pour leur avenir.

Philippe de Beauvoir a répondu à l'invitation du maire pour témoigner qu'il est parfaitement conscient du rôle que joue la Samaritaine dans le 1^{er} arrondissement. Il est président, pour le Groupe LVMH des enseignes de grands magasins Franck et Fils, le Bon Marché, la Grande Epicerie, et la Samaritaine. Il présente son exposé avec le Directeur Général de la Samaritaine Bruno Villeneuve.

En 2001, le groupe LVMH a acquis 55 % du capital de la Samaritaine, qui s'élève à 88 millions d'euros. Le propriétaire voulait vendre, car sa société rencontrait d'importantes difficultés économiques, commerciales et structurelles ayant amené pendant dix ans à réduire les coûts par des réductions d'effectifs, cession d'immeubles de rapport, et la location du magasin 3. Le chiffre d'affaires a reculé. Le bilan est en diminution régulière, l'effectif a baissé de 35 %.

Pendant ce temps les autres grands magasins parisiens prospéraient. Depuis le rachat, la nouvelle direction de la Samaritaine a tenté un repositionnement, en mettant en place un processus ambitieux de redressement.

Bruno Villeneuve poursuit en indiquant que l'action depuis 2002 consistait à créer un positionnement original, par une offre de produits innovants, tout en restant à des prix accessibles, recentrée sur la mode la maison et les loisirs – moyenne gamme et haut de gamme – afin de conquérir une clientèle jeune et active. La direction a en effet considéré que la Samaritaine devait s'adresser à une nouvelle clientèle. 20 millions d'euros ont donc été investis en publicité et organisation d'événements dans le magasin. Egalement des travaux très importants notamment de signalétique d'accès ou encore de climatisation ont été réalisés, afin d'améliorer le confort de la clientèle.

Dans une restructuration comme celle-ci (30 000 m² de surface de vente ont été réorganisés), les résultats ne pouvaient venir en quelques mois. Cependant, de septembre 2004 à juin 2005 le chiffre d'affaire a commencé à progresser. La perspective de renouer avec des résultats positifs était crédible.

Il était par ailleurs prévu dès juin 2001 de réaliser de gros travaux de mise en conformité. Ainsi un dossier de Permis de Construire portant sur la restructuration du Magasin 2 a été déposé le 12 Février 2002. Pour des problèmes liés à l'absence d'étude historique des magasins 2 et 4 et des difficultés concernant les aires de livraison, le dossier a été bloqué, le permis de construire n'a pas été accordé, et la mise en conformité était donc impossible. Pourtant entre 2002 et 2004 de nombreuses actions visant à améliorer la sécurité ont été entreprises, pour un montant de 6 millions d'euros.

Pourquoi la fermeture ?

Le 14 janvier 2005, la sous-commission technique de la Préfecture de Paris a rendu un avis défavorable. Le rapport de cette sous-commission, présenté au Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), a mis en évidence l'impossibilité de continuer l'exploitation. Ce constat a amené à annoncer la fermeture de la Samaritaine le 15 juin 2005 au soir.

Le dossier a été confié à trois cabinets d'expertise (BATICONCONSULT, Cabinet ALPHA, et Cabinet FT). Les hypothèses envisagées étaient soit la fermeture totale soit une fermeture partielle. Les conclusions de cette étude ont toutes mené au constat que la solution qui

présentait le plus d'avantages était la fermeture totale, car elle permettait de minimiser les risques en réalisant les travaux hors exploitation et en une seule fois. Elle offrait des avantages techniques, des avantages pour les riverains, et également pour la clientèle.

Conséquences sociales

Un Plan de Sauvegarde de l'Emploi a reçu l'accord des syndicats lors de la réunion du 6 février 2006 avec les représentants du personnel (cause du report de la présente réunion).

Ce PSE est exemplaire et novateur. Il a donné lieu à 8 réunions du Comité d'Entreprise, et 28 séances de travail, qui ont permis des avancées constructives.

Chaque salarié a la possibilité d'adhérer avant le 31 octobre 2006 à une charte avec diverses options : mobilité interne, formation, création d'entreprise. De plus, deux offres fermes d'emploi seront présentées à chaque salarié, correspondant à leur projet et qui ne soient pas distantes de plus de deux heures de trajet par jour entre le domicile et le lieu de travail.

Les salariés qui auraient refusé deux offres feront l'objet d'un bilan personnel et se verront proposer une formation complémentaire.

Il sera versé à chaque salarié une indemnité globale majorée variant en fonction de l'âge du salarié et pouvant aller jusqu'à 3 ans de salaire.

Les salariés âgés de 55 ans ou plus au 31 Décembre 2006 bénéficieront d'un système de préretraite jusqu'à la liquidation de leur retraite à taux plein ou leur 65^e anniversaire, avec la garantie de voir leurs ressources nettes globales maintenues à l'équivalent de celles de leur ancien travail. Pas de rente inférieure au SMIC net.

Pour les salariés ayant choisi de suivre une formation de longue durée, le plan de sauvegarde de l'emploi leur garantit des ressources équivalentes à la rémunération nette jusqu'au 30 juin 2008.

La cellule emploi sera maintenue pendant toute la durée de la recherche d'emploi des salariés.

Dès la fermeture, la direction de la Samaritaine s'est préoccupée de trouver une solution pour chacun de ses 654 salariés. A ce jour, il reste 40 personnes pour lesquelles une solution n'a pas encore été trouvée.

Conséquences économique, sociales et territoriales de la fermeture de la Samaritaine

Une étude d'impact a été lancée pour analyser les conséquences de l'arrêt de l'activité de la Samaritaine, déterminer le périmètre touché, les conséquences pour les entreprises du périmètre et les conséquences pour les salariés de la Samaritaine.

Par ailleurs une « animation » des immeubles sera réalisée durant le chantier de rénovation de façade des immeubles de la rue de l'Arbre Sec. Il est prévu également le ravalement des étages et un projet de décoration de la partie basse. Il a été convenu que les immeubles seront ravalés de couleurs différentes afin de conserver le caractère originel des constructions. Une animation est également prévue rue de Rivoli pour le Magasin 4 et rue de la Monnaie pour le Magasin 2 afin de redonner vie au quartier. Les travaux devraient commencer d'ici une quinzaine de jours.

Pour ce qui est du devenir de la Samaritaine, il n'est pas question que les bâtiments soient transformés en hôtel de luxe comme certaines rumeurs l'avaient prétendu. Ce serait impossible de le faire sur le plan légal. Une solution commerciale positive doit être recherchée :

- la vocation commerciale des immeubles sera perpétuée (bâtiments à destination commerciale)
- la solution retenue visera à créer un ensemble commercial d'envergure adapté à l'environnement et au XXI^{ème} siècle.

Le choix définitif sera fait en prenant conseil d'urbanistes, et après analyse de marché et étude des tendances d'évolution de la consommation. Le nombre d'emplois durables sera au moins égal aux emplois à ce jour.

Les études ont été lancées auprès de trois cabinets :

- Le Cabinet MERCER international analysera le potentiel du site.
- Le Cabinet M&Market (un cabinet français spécialisé en conception d'espaces commerciaux)
- Le CREDOC (pour l'aspect statistique et conjoncturel)

L'étude prendra en compte l'urbanisme autour du site (forum des Halles), l'environnement socio économique et l'évolution de la consommation à Paris.

Il devra également prendre en compte le formidable développement des grandes surfaces de la mode.

L'objectif recherché est d'avoir plusieurs projets d'ici juin 2006 afin de pouvoir mandater un cabinet d'architectes pour réaliser le projet. Ce projet nécessitera entre 6 et 8 mois d'études, et l'instruction du permis de construire devrait aboutir en 2007. Le bâtiment étant classé tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ce sont 80 000 m² de surface globale qui seront restructurés (bureaux, sous-sols, espaces de vente). Les travaux dureront entre 24 et 36 mois ce qui est relativement court (par comparaison le chantier du Grand Palais a duré 10 ans, l'immeuble de Kenzo 3 ans), étant entendu que si on peut aller plus vite on le fera.

Jean François LEGARET enregistre avec satisfaction l'effort de réhabilitation des façades, et la volonté de donner de l'animation au quartier. Il espère que l'information sera plus importante que pour le Marché de Noël, qui toutefois a été monté dans des délais précipités, sur proposition de Lyne COHEN-SOLAL, à laquelle il était favorable. Ce marché n'a pas remporté le succès escompté, a donné lieu à des articles de presse plutôt péjoratifs et les résultats ont été plutôt décevants. Concernant les animations de la rue de l'Arbre sec notamment, il souhaite que ce ne soit pas que du « décor ».

Il demande également si le futur magasin sera un « grand magasin » et s'il sera à l'enseigne de la Samaritaine.

Philippe de Beauvoir indique que s'il s'agit d'un grand magasin, il faudra en définir la nature et le format. Il faut construire un grand magasin de la bonne taille, l'intention étant de garder une activité au rez-de-chaussée et d'y agréger d'autres activités commerciales complémentaires. Il faut un ensemble d'une grande ampleur qui soit viable à l'horizon 2010, un ensemble moderne et neuf, une force d'attraction pour cette partie de la rue de Rivoli qui recréera le même nombre d'emplois.

REPONSE AUX QUESTIONS DE ASSOCIATIONS

Association Curiositas, représentée par Madame Bertin

Les questions posées par cette association à propos de la Samaritaine ont déjà obtenu réponses.

M. Jacques CHAVONNET, président de l'association de Défense des Riverains « Chatelet-Les Halles » s'inquiète du préjudice subi par les commerçants du quartier suite à la fermeture de la Samaritaine, notamment du récent fiasco du marché de Noël.

Alain LE GARREC précise que le marché de Noël a été organisé à la demande de quelques habitants et avec l'aide de la Mairie de Paris, mais cette décision a été prise au dernier moment et le délai a été trop court.

A propos du ravalement dont vient de parler Philippe de BEAUVOIR, il veut croire que ce ne sera pas qu'un décor de théâtre et souhaite que des logements sociaux ou intermédiaires soient intégrés à ce programme. Il s'étonne du fait que les résultats d'exploitation de la Samaritaine étant en train de s'améliorer, la Samaritaine n'ait pas choisi de continuer l'exploitation, même partiellement.

Philippe de BEAUVOIR indique qu'en effet en 2001 l'optique était la continuité de l'activité. Mais cela n'a pas été possible. Il précise que le projet pour 2010, dans l'hypothèse de restructuration, est une refonte. L'investissement pour la réhabilitation s'élèvera à 150 millions d'euros. Cette refonte structurelle permettra une remise en cause plus profonde. Ainsi l'immeuble 4 (rue de Rivoli) pourrait être détruit pour être reconstruit : cet immeuble (qui n'est pas classé) est en état de déliquescence avancée. Les techniciens ont affirmé qu'il faudra reconstruire entièrement, comme pour l'immeuble Kenzo.

En ce qui concerne les difficultés de circulation et de stationnement, pour la Samaritaine, il ne semble pas que ce soit un problème. L'essentiel de la clientèle est constitué de flux piétonniers depuis le Forum et le Front de Seine.

Pour ce qui concerne les livraisons par la rue de l'Arbre Sec, c'est un sujet difficile. Le premier permis de construire prévoyait que les livraisons s'effectueraient par la rue de l'Arbre Sec, en perçant les façades, mais la Mairie du 1^{er} a émis des réserves du fait de la proximité des Ecoles et de la Crèche. Un des projets prévoyait que les livraisons se fassent pas la voirie souterraine des Halles par cette possibilité s'est avérée techniquement impossible. Une autre idée est de faire les livraisons par le Parking Saint Germain l'Auxerrois, en indemnisant bien sûr l'exploitant du parking. Cela ne semblerait pas être un problème car ce parking est peu utilisé et peu visible. C'est sans doute cette dernière solution qui sera retenue.

Jacques CHAVONNET demande si la Direction de la Samaritaine a l'intention d'avoir une concertation avec les riverains. Et par ailleurs s'il est prévu que les travaux s'arrêtent la nuit entre 20 h et 7 h du matin, c'est-à-dire dans les mêmes conditions que celles exigées lors du chantier Météor.

M. de BEAUVOIR lui répond par l'affirmative car bien évidemment il sera tenu compte de l'incidence sur l'environnement, et bien évidemment le chantier cessera durant la nuit pour préserver la tranquillité des riverains. Il souligne par ailleurs que cet important chantier redonnera vie au quartier, et sera bénéfique pour les commerces avoisinants, notamment pour les cafés, tabacs, restaurants du fait du grand nombre d'ouvriers qui y participeront.

ACCOMPLIR

Elisabeth BOURGUINAT demande si la stratégie de privilégier des commerces de luxe sera retenue. Par ailleurs elle demande si la Samaritaine a l'intention de profiter de la réhabilitation du bloc d'immeubles de la rue de l'arbre Sec pour créer des logements, et quel sera le devenir de CONFORAMA.

Elle regrette par ailleurs que durant ces quatre dernières années, les réunions de CICA n'aient pas eu lieu régulièrement, notamment en 2004 et 2005.

Jean-François LEGARET répondant à la question relative à la fréquence des réunions du CICA précise que les chiffres donnés par Accomplir sont faux : durant l'année 2001 le CICA s'est réuni 4 fois, 5 fois en 2002, 5 fois en 2003, 4 fois en 2004 et 2 fois en 2005. Certes pour 2005 le nombre de réunions n'a pas été suffisant, cependant il s'explique par le fait que certaines réunions ont dû être reportées notamment celle qui portait sur la restauration scolaire (report du fait de la Mairie de Paris et non de son fait). La réunion sur la Samaritaine a

également dû être reportée, mais à ce sujet il n'éprouve aucun regret puisqu'elle a lieu aujourd'hui et que la Direction de la Samaritaine peut donner de nombreuses informations étant donné que le Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été accepté par les syndicats.

Philippe de BEAUVOIR indique que pour ce qui concerne CONFORAMA, ces derniers étaient en fin de bail. Après négociation, un accord a été conclu sur un nouveau loyer, et le départ de CONFORAMA n'est donc plus d'actualité.

Il assure qu'il n'est pas dans l'intention de la Direction de la Samaritaine de transformer ce magasin en un magasin de luxe. Les études qui ont été menées ont montré la nature de la clientèle : c'est une clientèle jeune aux niveaux de revenus moyens et modeste. Il sera privilégié une gamme de prix accessibles et des marques attractives, car un grand magasin de 5000 ou 6000 m² ne peut pas vivre sans marques. Il est tout à fait nécessaire qu'il y ait des marques. Pour preuve le magasin Séphora : c'est de la grande distribution mais pas du luxe, et pourtant il y a des marques.

La démolition du magasin 4 est difficilement compatible avec la création de logements dans la rue de l'Arbre sec avant les travaux (elle va faire trembler les murs). Mais l'objectif est bien la réhabilitation avec création de logements.

ASSOCIATION D'HABITANTS DE LA RUE BAILLEUL

Les co-proprétaires de ces immeubles déclarent être inquiets pour leur bien. Ils demandent si les travaux vont avoir lieu par tranches ou tout sera mené de front. Y aura-t-il un ou plusieurs maîtres d'oeuvre ?

Philippe de BEAUVOIR indique qu'il n'y aura qu'un seul maître d'oeuvre et que les travaux seront menés en une seule fois, c'est-à-dire des deux côtés en même temps.

La Samaritaine a-t-elle envisagé l'impact sur les habitants et les immeubles dont nous sommes propriétaires ? (Il s'agit des immeubles 8 et 8 bis qui sont collés au Magasin 4 et qui n'appartiennent pas à la Samaritaine)

Comment protéger nos biens et la sécurité des immeubles ?

Philippe de BEAUVOIR est conscient qu'il s'agit de travaux de très grande ampleur pour lesquels la Samaritaine fera appel aux meilleurs professionnels. Lorsque les choses seront programmées, une enquête et la prise en compte du problème des riverains devra être faite. Il annonce que lui-même ne sera plus en poste à ce moment car il prendra sa retraite à la fin de l'année 2006. Il indique que ses successeurs participeront aux réunions organisées par la mairie et qu'il prendra les dispositions nécessaires pour qu'ils continuent dans le même sens.

Les établissements scolaires auront-ils un reclassement ?

Florence BERTHOU indique qu'elle est consciente de l'impact sur les riverains, sur l'activité économique et l'importance des nuisances. Mais tout sera mis en œuvre pour qu'elles soient réduites au maximum. L'expérience du chantier de la rue Cambon nous a montré que même si le chantier était considérable, il a donné lieu à des réunions d'information et de prévention. Tout dépend de la manière dont l'information est faite, et demande de travailler dans la sérénité pour prévenir les nuisances.

Pour ce qui concerne les conséquences économiques, le Ministre du Travail sera saisi pour demander une étude d'impact territorial en vue de mesurer les conséquences négatives sur l'emploi en particulier pour les commerces, les bars et restaurants. Une fois que l'étude sera

faite, les dispositions du Code du Travail article L 321 17, article rarement appliqué, accepté par le Préfet de Paris

Antoine BARTH précise qu'une Charte Haute Qualité Environnementale (CHQE) a été demandée pour ce qui concerne la conduite du chantier, même si LVMH n'y est pas contraint par la loi. Il sera fait appel à de gros opérateurs, pour un tel chantier, qui seront aptes à mettre en place toutes les dispositions nécessaires. Rue Cambon, toute une série de dispositions ont été prises : double vitrage, filet anti-chute au dessus de la cours de récréation, jets d'eau afin de lutter contre la poussière. La cour de récré a été couverte pour éviter la chute d'objets provenant du chantier.

L'association CGT de la Samaritaine demande alors la parole. Elle n'a pas de question à poser, simplement une déclaration à faire.

Jean-François LEGARET indique qu'il a rappelé en début de séance les règles de fonctionnement du CICA. Il refuse cette intervention et indique qu'aucune association ne peut prendre la parole pendant la séance, si elle n'est pas inscrite au préalable en qualité de membre du CICA, et si elle n'a pas envoyé les questions qu'elle désire poser au préalable, et dans les délais requis.

Elisabeth BOURGUINAT prend alors la parole et demande qu'on les laisse s'exprimer, mais Jean-François LEGARET refuse et indique qu'il devra lever la séance si la réunion ne peut se tenir dans la sérénité.

Alain LE GARREC souhaite faire l'éloge du personnel de la Samaritaine qui s'est montré digne et responsable au moment de la fermeture. Il demande également qu'on leur laisse la parole

Jean-François LEGARET refuse à nouveau et laisse la parole aux associations pour qu'elles posent les questions qui n'ont pas de rapport avec le sujet de la Samaritaine.

Philippe de BEAUVOIR et Bruno VILLENEUVE quittent alors la salle.

ASSOCIATION DES PIETONS ET CYCLISTES DE LA RUE FRANCAISE

Représentée par M. JOLLIN

Il indique que dans le quartier, notamment rue Etienne Marcel et rue des Halles, il existe des stations de taxis, mais ces stations sont toujours occupées par des automobilistes, et aucun taxi n'y stationne jamais.

Jean-François LEGARET est favorable à l'augmentation du nombre de licences de chauffeurs de taxis à Paris, et souhaite que l'on puisse améliorer la situation sur le site des Halles.

Madame PEULAS demande s'il y aura un référé préventif et Jean-François LEGARET lui répond par l'affirmative.

Puis il revient sur l'incident qui a eu lieu précédemment en indiquant qu'il avait été ferme car Philippe de BEAUVOIR avait dit, avant le début de la séance, que s'il y avait des membres du personnel il quitterait la séance. Il s'est donc engagé à ne pas leur donner la parole.

Mme MATHON de l'association SAINT-HONORE-VILLAGE étant absente, ses questions seront reportées à la prochaine séance du CICA.

Puis Antoine BARTH fait un bref rappel de chiffres concernant l'emploi dans l'arrondissement. Il y a actuellement 1 011 demandeurs d'emploi dans l'arrondissement. Parmi eux, 11 % sont des chômeurs de longue durée, 14 % sont des femmes, et 8 % des jeunes.

L'arrondissement compte quelque 10 000 emplois dont 35 % dans le domaine culturel et récréatif, 20 % dans la finance, 12 % dans l'administration, 11 % dans le commerce de détail, et 4 % dans le commerce de gros. Les emplois qui dominent sont ceux qui sont liés à l'hôtellerie et à la Restauration (1 / 10).

Pour ce qui concerne les entreprises de l'arrondissement, 52 % sont des SARL, et la grande majorité a un capital inférieur à 10 000 €. Il y a également 16 % de grandes entreprises (la moyenne parisienne étant de 11 %).

Il note le nombre croissant d'entreprises liées aux métiers de services (+ 5.39 % cette année).

En 2004 on a dénombré 229 pertes d'emplois à la suite de redressements judiciaires. Les licenciements ont été principalement dans les secteurs de la construction (25%), des services (22 %), et du commerce (15 %).

Mais ces derniers temps on observe un ralentissement des liquidations judiciaires et un tassement du nombre des licenciement. L'évolution du chômage dans l'arrondissement est actuellement en baisse, à l'exception des jeunes.

Pour ce qui concerne la circulation dans l'arrondissement, on note que seulement 5 à 7 % des acheteurs de la rue de Rivoli viennent en voiture. Le problème de la circulation n'a donc aucune incidence sur le commerce dans l'arrondissement.

D'autres chiffres, on dénombrait 879 entreprises dans l'arrondissement en 2004, contre 834 en 2003. Les grandes tendances, expansion de l'immobilier, baisse de l'hôtellerie restauration, la finance reste au même niveau.

Dans le même temps, on compte une baisse 11.27 % du nombre des liquidations d'entreprise, et une diminution de 19 % des licenciements entre 2004 et 2003.

Enfin, le nombre important de bénéficiaire du RMI dans l'arrondissement se justifie par le fait que beaucoup de personnes sans domicile fixe sont domiciliés administrativement chez Emmaüs ou aux Captifs, et donc dépendent administrativement de notre arrondissement.

QUESTION D'ACCOMPLIR : Est-il vrai que les commerces de la rue Montorgueil seraient à l'avenir protégés pour que ceux qui existent actuellement ne puissent être remplacés que par d'autres commerces alimentaires ?

Jean-François LEGARET indique qu'à ce jour, seuls les commerces de la rue Saint Denis sont réglementés en ce sens et la SEMAEST peut se porter acquéreur lorsque des commerces sont à vendre dans cette rue. Mais encore faut il qu'il y ait des commerces à vendre. A propos du Magasin TANG Frères qui devait se créer dans cette rue, les travaux ont été stoppés et ce commerce n'a pas vu le jour. Rien de semblable n'existe pour la rue Montorgueil.

Qu'en est-il des activités commerciales dans le Jardin des Tuileries qui est maintenant sous la tutelle de l'Etablissement du Grand Louvre et dont une partie est privatisée une bonne moitié de l'année ?

Jean-François LEGARET indique que la municipalité du 1^{er} a toujours été en désaccord avec l'implantation de la fête foraine sur la terrasse des Feuillants, autant que sur la subvention de 30 000 accordée à M. CAMPION.

Pour ce qui concerne l'aire de jeux qui avait été demandée pour les enfants dans le jardin des Tuileries le dossier avance très lentement.

Claire MATHIS demande pourquoi les questions du CICA n'ont pas été adressées à ACCOMPLIR ? Il semblerait que la personne chargée de l'envoyer n'a pas été tenue au courant du récent changement de Bureau. Les questions ont dû être adressées à François Weil. Il est rappelé que les questions doivent être adressées à l'adresse du siège social d'Accomplir et non à l'adresse du Président, car l'adresse du siège social n'a pas changé alors que les présidents peuvent changer chaque année. Il conviendrait donc de s'adresser à M. Julien PAUCHET, nouvellement nommé, au siège de l'association 49, rue St Denis.